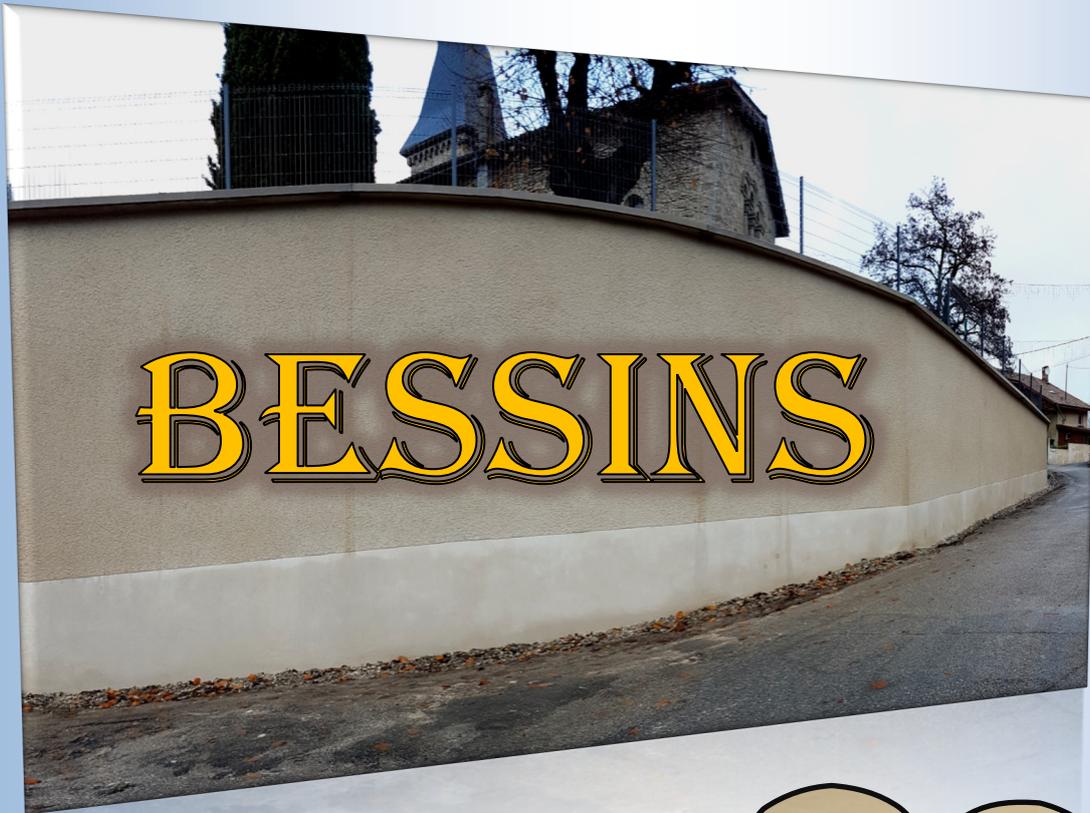


BULLETIN

MUNICIPAL



2018

LA VIE LOCALE

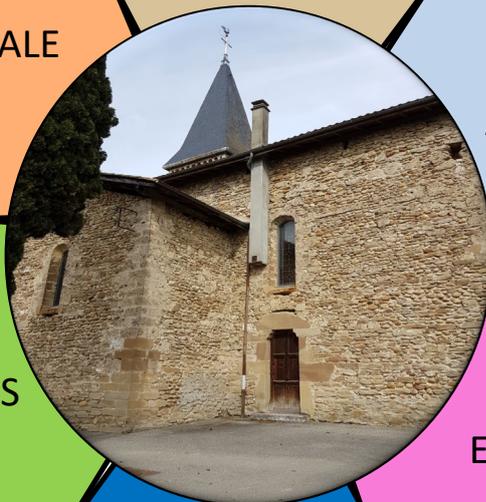
LA VIE
COMMUNALE

LES
ASSOCIATIONS

INFOS INTER
COMMUNALES

ETAT CIVIL

LE MOT DU MAIRE



Amé



Lambert

Une année vient de s'achever et c'est toujours avec le même plaisir que l'équipe municipale a rédigé ce bulletin pour vous faire partager les principales réalisations.

Durant l'année 2018, dans le cadre du budget les principales dépenses ont été consacré à :

- * Financer le bon fonctionnement de nos écoles, de la garderie, des cantines scolaires.
- * Contribuer aux services apportés aux personnes âgées, aux soins à domicile.
- * Réaliser d'importants investissements (70 000 €) pour les réparations de nos routes et bâtiments communaux.

Un grand merci à tous les bénévoles qui participent régulièrement à la vie de notre commune : aide aux fonctionnement des services scolaires, organisation de nombreuses animations (arbre de Noël, crèche provençale, mondée et fête d'été).

Une qualité de vie et de services qui sera certainement appréciée par les 8 nouvelles familles qui se sont récemment installées sur notre commune, et que nous avons accueillies à la mairie le 16 novembre.

En parcourant ce bulletin vous pourrez découvrir l'étendue des activités que la commune a conduite durant l'année 2018, et également vous pourrez noter les différentes informations notamment celles de la Communauté de Communes qui va devoir assurer la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire.

Pour l'année 2019 les élus continueront à œuvrer pour que notre commune puisse réaliser les meilleures actions nécessaires au bien être de tous les habitants.

Vous souhaitant bonne lecture

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019.

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

C'est dans une salle comble qu'en ce début d'année 2018, Monsieur le Maire a présenté ses vœux ainsi que ceux de la municipalité.

Elus, chef de corps des pompiers, présidents d'associations, et habitants de la commune, tous étaient présents pour participer à cette sympathique cérémonie. Après d'amples remerciements auprès des bénévoles et de tous ceux qui participent à la vie de la commune, Monsieur le Maire, nous a présenté les futurs travaux à envisager.



Au cours de l'année 2018 un accent particulier sera porté, principalement sur la rénovation des chemins communaux dans plusieurs secteurs.



Le traditionnel verre de l'amitié a clôturé cette cérémonie.

SOMMAIRE

Le mot du Mairep.2

La vie communalep.4

- *Le budget*
- *Au fil des conseils*
- *En suivant les travaux*
- *Infos diverses*

La vie locale.....p.13

- *Les écoles*
- *La mondée*
- *Pâques*
- *Pique-Nique*
- *11 novembre*
- *Noël*
- *Crèche*

Les associations.....p.23

- *SIRCO*
- *Bibliothèque*
- *La Cabotte A Lou Petiot*
- *APE*
- *Cantine*
- *Sapeurs-Pompiers*
- *Club du pays St Ange*
- *ADMR*

Infos intercommunales.....p.35

- *Eau*
- *Ordures ménagères*
- *Fibre optique environnements*
- *Divers*

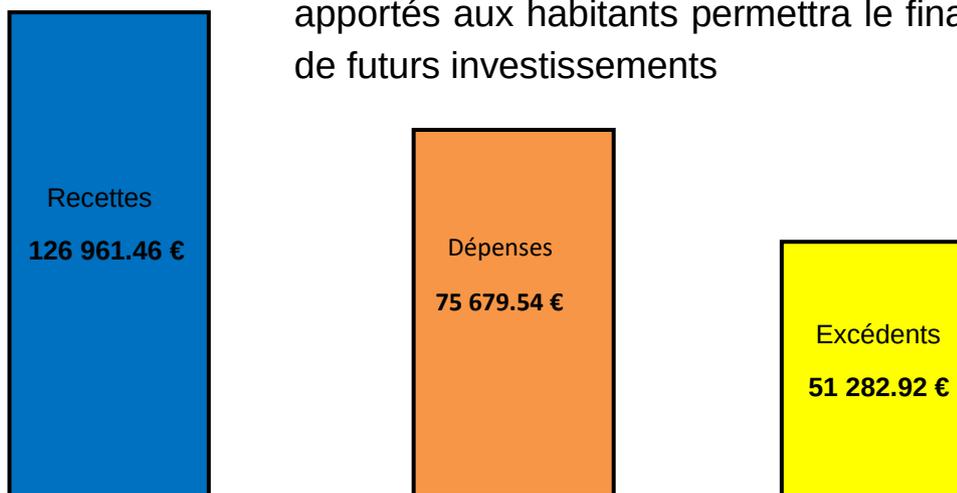
Etat Civil.....p.42

- *Naissance, Mariage, Décès*
- *Année 1918*

FONCTIONNEMENT

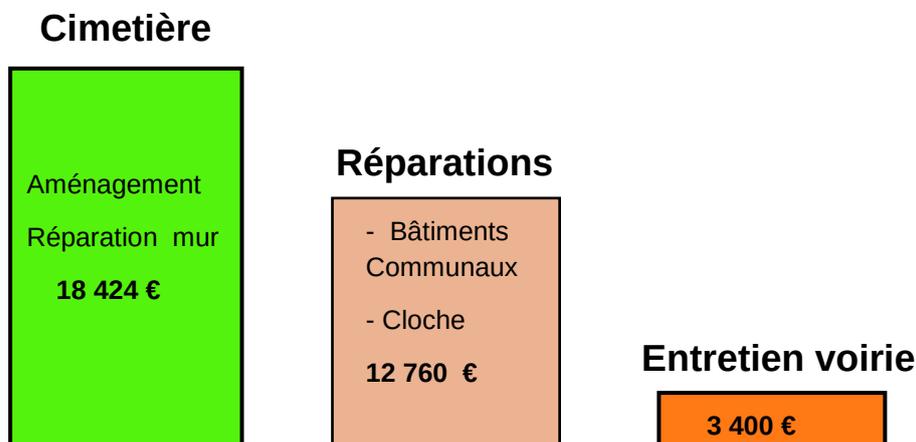
Après avoir financé l'ensemble des services nécessaires aux habitants de notre commune : fonctionnement de la mairie, fonctionnement des écoles, entretien de la voirie etc.. la bonne exécution du budget 2017 a permis de dégager un excédent de 51 282 €.

Ce résultat positif obtenu sans pression fiscale supplémentaire ni diminution des services apportés aux habitants permettra le financement de futurs investissements



INVESTISSEMENTS REALISES

Conformément aux prévisions d'investissement votées par les élus lors de l'adoption du budget 2017, la commune a réalisé 34 584 € de travaux. La subvention de 9 900 € attribuée par le Conseil Départemental a permis d'alléger la participation de la commune



FONCTIONNEMENT

Toujours établi sous des contraintes budgétaires de plus en plus fortes : dotation de l'Etat en baisse et incertaine le budget de fonctionnement a été établi sur les bases des réalisations précédentes.

Vote avec 0% d'augmentation des impôts locaux les élus ont voté le budget 2018.

Recettes 108 337.10 €

Dont :

- Dotations Etats Départ. 60 %
- Impôts locaux 17 %
- Revenu locations et autres 23 %

Dépenses 108 337.10

Dont :

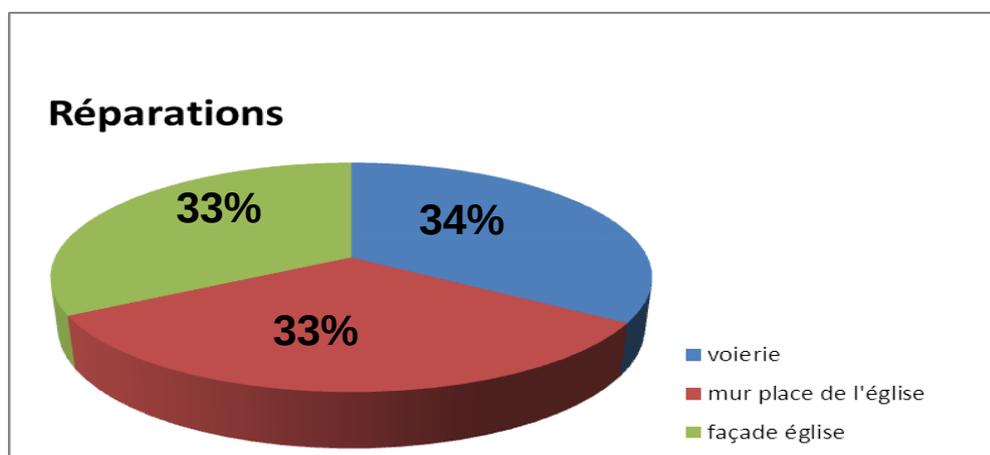
- Charges générales 70%
- Fonctionnement Ecole, garderie, Cantine 16 %
- Entretien voirie 14 %

INVESTISSEMENTS

Après avoir défini les investissements à réaliser, les élus décident d'effectuer les travaux nécessaires sur la commune.

Il apparait urgent d'effectuer des réparations sur les voies communales, sur le mur de soutènement de la place de l'église, ainsi que sur la façade de l'église.

Cette année grâce à une participation importante du conseil départemental et de la Communauté de Commune, l'ensemble de ces travaux, d'un montant de 70 300 € HT sera financé par 80 % de subvention.



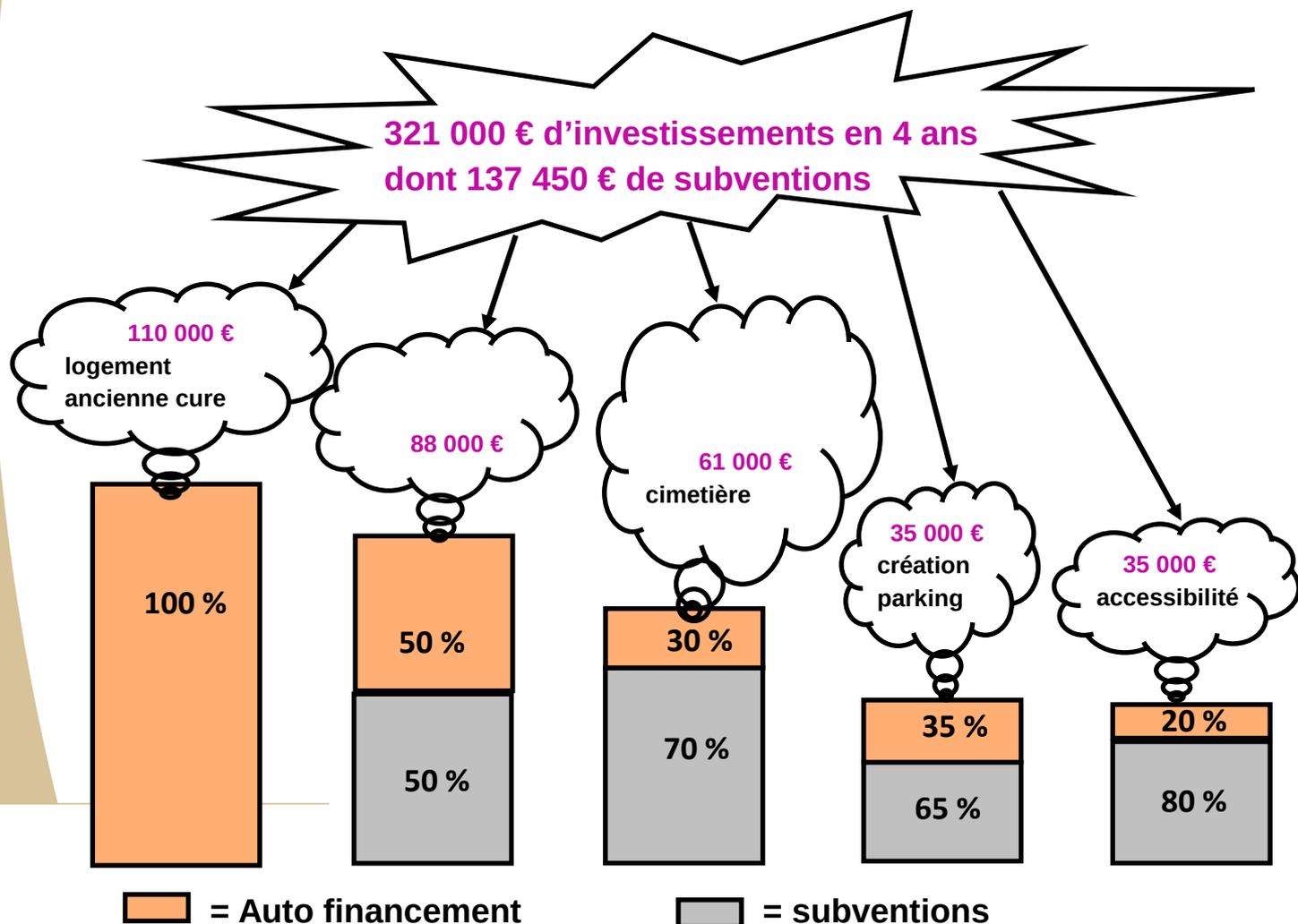
Rétrospective sur les investissements

Grâce à une bonne maîtrise budgétaire ainsi qu'à l'attribution de subventions octroyées par le Département, la commune de Bessins a pu réaliser 321 000 € HT d'investissement ces dernières années.

- 88 000 € HT ont été consacrés à la réparation des voies communales
- 70 000 € HT ont été nécessaires pour l'aménagement du village , pour la création d'un parking (12 places) ainsi que pour la réalisation de places de stationnement (église, cimetière) destinées aux personnes à mobilité réduite.
- 61 000 € HT de travaux ont permis la restauration du mur du cimetière, de la façade de l'église ainsi que le mur de soutènement de la place de l'église.

Avec le soutien important du Conseil Départemental (65% de subventions allouées en moyenne), la commune de Bessins a pu financer ces travaux sur ses fonds propres.

Egalement durant ces 4 dernières années, la commune de Bessins a restauré le bâtiment de l'ancienne Cure, toiture, aménagement intérieur et extérieur, assainissement. La réalisation de ces travaux d'un montant de 110 000 € HT qui s'avérait nécessaire, à permis d'accueillir une nouvelle famille sur la commune.



Vote des comptes administratifs et de gestion de l'année 2017.

Adoptés à l'unanimité par les élus.

Les résultats de ces comptes concernant l'année 2017 seront reportés sur le budget 2018

| | Fonctionnement | | |
|---------|----------------|-------------|-------------|
| | Recettes | Dépenses | Résultat |
| Commune | 126 961.46 € | 75 679.54 € | 51 281.92 € |
| Eau | 10 667.28 € | 12 234.60 € | -1 567.32 € |

| | Investissement | | |
|---------|----------------|-------------|-------------|
| | Recettes | Dépenses | Résultat |
| Commune | 35 561.74 € | 44 918.93 € | -9 357.19 € |
| Eau | 8 919.84 € | 4 848.35 € | 4 071.49 € |

Vote à l'unanimité du budget 2018

Taux d'imposition 0% d'augmentation des taxes locales. Ainsi elles s'établissent comme les années précédentes : Taxe d'habitation: **7.45%**, Taxe foncière bâtie **7.38%**, Taxe foncière non bâtie **41.94%**

Subventions aux associations locales

Comme les années précédentes, des subventions sont octroyées aux associations locales :ADMR 1171€ - Téléthon 80€ - Ligue contre le cancer 125€ - Pompiers de Roybon 125€ - Souvenir Français 150€ - Aria 38 150€ - Santé vous bien 125€

Investissement à réaliser en 2018

Compte tenu de la nécessité, les élus décident d'effectuer des travaux en 2018 :

- Voirie : montant des travaux estimé à 23 453€ pour la réparation de plusieurs voies communales (Mouret, Michaud, Fêta)
- Renforcement du mur de la place de l'église : des réparations seront effectuées sur ce mur qui présente en de nombreux points des dégradations importantes. Coût des travaux 22 815€
- Réfection des façades de l'église : coût des travaux estimés à 23 993€ pour 2018. Les travaux seraient terminés en 2019.

- Vote du budget en équilibre pour 2018

| | Commune | Eau |
|----------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Investissement | Dépenses / recettes : 654 348€ | Dépenses / recettes : 17 500€ |
| Fonctionnement | Dépenses / recettes : 178 211€ | Dépenses / recettes : 106 562€ |

Subventions pour les travaux de 2018

Grâce à des dispositions particulières en faveur des petites communes rurales, le conseil départemental de l'Isère a alloué 70% de subvention pour nos travaux de 2018 et la Communauté de Communes a, quant à elle, accordé 10% de subvention.

Ainsi, grâce à cette solidarité, il restera à la charge de la commune 14 000€ pour financer l'ensemble des travaux 2018 qui s'élève à 70 300€.

Démarches pour favoriser la rénovation des bâtiments anciens (anciennes granges – anciennes fermes)

Afin que des particuliers puissent rénover d'anciens bâtiments en vue de créer un nouveau logement, les élus souhaitent que la commune s'implique auprès de l'administration pour appuyer leurs démarches.

Projet éolien de Dionay / St Antoine l'Abbaye

S'inscrivant dans une démarche de production d'énergie renouvelable, les élus de Dionay en 2014 ont lancé une étude pour un projet éolien sur le plateau des Chambaran en limite Drôme Isère. Arrivant au terme des différentes démarches, une enquête publique a été réalisée du 25 août au 5 octobre 2018. Ainsi il a été demandé à notre commune de se prononcer : pour 6 contre 1 – abstention 1



Proposition de l'ONF pour la gestion de la forêt

Les élus approuvent les propositions de l'ONF pour la mise en vente du bois de la parcelle n°19 en 2019.

Cérémonie du 11 novembre

Pour célébrer dignement le 100^{ème} anniversaire de l'armistice, les élus souhaitent que cette cérémonie soit particulièrement partagée par la présence des habitants.

Rallye de la noix

Il passera sur notre commune le 27 octobre 2018. Les organisateurs de ce rallye sont chargés d'assurer la sécurité des différents balisages.



Nouveaux arrivants

Les élus souhaitent organiser le 16 novembre 2018 une petite réception pour accueillir les 8 nouvelles familles qui se sont récemment installées sur notre commune.

Location de la salle pour des activités de gymnastique issue de la méthode Mézière

Pour permettre à une association locale de démarrer son activité, les élus décident pour 2018, de ne pas demander de participation financière pour l'utilisation de la salle..

Subvention 2019

Afin de pouvoir bénéficier des subventions du Conseil Départemental pour l'année 2019 les élus ont défini les travaux qu'il conviendrait de réaliser :

- Travaux voirie (secteur Mouret, Puit St Ange) 15 294 € HT, subvention attendue 50 %.
- Fin travaux façade église 23 993 € HT, subvention attendue 70 %.

Clôture du budget eau et assainissement au 31/12/2018

Suite aux diverses dispositions législatives, la commune de Bessins va devoir transférer la gestion de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de Communes (SMVIC) à partir du 1^{er} janvier 2019.

Les services compétents de la Communauté de Communes en assureront désormais la gestion : alimentation en eau potable, entretien du réseau et facturation.

Durant l'année 2019 le prix du m³ d'eau sur notre commune restera à son niveau particulièrement intéressant de 0.61€ HT par m³.

A compter de 2020 ce tarif sera progressivement réévaluer jusqu'en 2024 afin que l'ensemble des communes du territoires ait un tarif unique soit 1.06€ HT par m³.

Coupes affouagères- montant et attribution

Deux coupes affouagères ont été attribuées au prix de 250€ chacune.

N°1 à M MONTEL

N°2 à M GOLA

Travaux réalisés

Plusieurs travaux ont été effectués sur nos chemins communaux pour un montant de 23 453 € HT



Chemin de la Fête



Chemin du Michau



Chemin du Moyet





Début décembre, le Conseil Départemental nous a remplacé les anciens tuyaux en ciment qui étaient bouchés par des tuyaux PVC, ainsi que la reprise du cheminement de la source du village.

Ravalement du mur de soutènement de l'église



← Avant

Pendant →



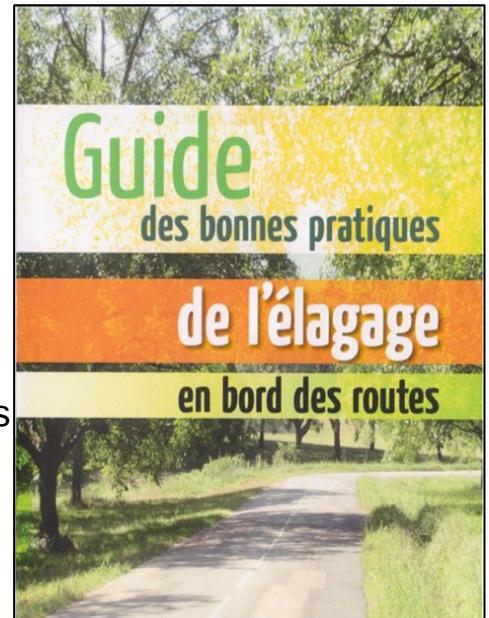
← Après

Elagage

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas à la circulation pour tous types de véhicules, lourds, légers ou d'urgence.

Les branches ne doivent pas toucher les lignes aériennes électriques ou téléphoniques.

Dans le cas contraire la commune se verra dans l'obligation de faire l'élagage, et ceci **à la charge des propriétaires.**



Bon à savoir : Ceux qui en l'absence d'autorisation auront établi ou laissé croître des haies ou des arbres à moins de 2 m de la limite du domaine routier sont passibles d'une amende de 5eme classe (R 116-2 du code de la voirie routière et L 2212-2-2 du CGCT)



Divagation des chiens

Il est rappelé aux propriétaires de surveiller leurs animaux , qui laissés, sans surveillance , peuvent faire courir des risques auprès des habitants et des passants.

La réglementation sanctionne fortement les propriétaires qui laissent divaguer leurs animaux et le Maire est tenu de la faire appliquer pour la tranquillité et la sécurité des personnes.

D'autre part, les aboiements intempestifs, nuisent à la tranquillité du voisinage .

Nous vous remercions d'être vigilants.



Pour l'année 2018 / 2019, le Regroupement Pédagogique Intercommunal se compose encore de six classes, avec une directrice dans chaque commune.



CHEVRIERES CE2 / CM1 / CM2



Deux classes de cycles 3 :

Classe CE2 / CM1, 23 élèves avec Laurie Martin et Stelly Ratgris

Classe de CM1 / CM2, 26 élèves avec Sylvie Paris et Laurent Patin



CHEVRIERES MATERNELLES PS / MS / GS



Deux classes de Maternelles :

Classe de PS / MS, 25 élèves avec Marie-Florence Bith.

Classe de MS / GS, 25 élèves avec Sandrine Busi.

ATSEM : Marie-Gabrielle Hugonin et Rose Cataldo

Classe de CP / CE1, 22
élèves avec Sandra Hot.



MURINAIS



SAINT APPOLINARD CE1 / CE2



Classe de CE1 / CE2, 21 élèves,
Marie-Pierre Cohet et Laurent Patin

Les conseils d'école se déroulent à tour de rôle dans chaque commune.

Représentants des parents d'élèves :

Titulaires

Chevrières : Suzanna O'Caroll
Olga Grillot
Vanessa Buria
Laure Thomas
Murinais : Kheididja Brombeck
Saint Appolinard : Jean Gaillard

Suppléants

Emilie Veyret
Nadège Riboulet



De nombreuses personnes s'étaient déplacées pour cette quatrième mondée.

En travaillant joyeusement les participants se sont raconté des anecdotes, et tout en grignotant les bonnes choses apportées par certains d'entre eux l'après-midi s'est écoulée trop rapidement....



Le repas du soir, diots et crozets, confectionné avec soin par « Sylvain » a été fort apprécié de tous.



Rendez-vous
le 19 janvier
2019

Ce lundi de Pâques, de nombreux enfants se sont rassemblés pour faire la chasse aux œufs au cœur du village.

Bien sagement ils se sont partagé les friandises et se sont donné rendez-vous l'année prochaine.



Le pique-nique

En cette très belle journée de juin, de nombreux marcheurs se sont retrouvés à 9 heures pour la « rando » qui précède comme chaque année le pique-nique. Après deux heures de marche, un rafraîchissement offert par la municipalité les attendait à la Croix de Mouze. Ensuite le repas tiré des sacs, avec de nombreux participants, s'est déroulé dans un sentier ombragé. L'après-midi s'est achevée calmement avec les bons souvenirs de jeunesse de certains, pendant que les enfants faisaient des cabanes ou du VTT.



Rendez-vous
le 30 juin 2019



100e ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE
DE LA GUERRE 1914-1918



Un siècle après l'armistice du 11 novembre 1918, le maire de Bessins, son conseil municipal et la population s'étaient déplacés en nombre pour rendre hommage à ses combattants tombés au champ d'honneur et pour célébrer le 100ème anniversaire de la fin de la guerre. Un grand merci à tous et notamment aux enfants pour leur participation active.

Discours de Monsieur le Maire

Il y a 100, ans, après 5 années de sacrifices, de combats titanesques, de luttes acharnées pour défendre la terre française, 5 années de bataille dont les noms résonnent encore dans nos esprits : celle de la Marne, celle de Verdun, celle du Chemin des Dames, celle de la Meuse.

Après ces années de souffrance et d'atrocité, le 11 novembre de 1918 après la signature de l'armistice, l'Allemagne et les forces alliées cessèrent les combats.

On imagine alors le soulagement de tout le pays meurtri par 5 ans de guerre.

Depuis 100 ans le souvenir de cette grande guerre ne s'est jamais effacé, il est toujours présent dans nos familles, dans nos villes et dans nos villages où chaque monument aux morts nous rappelle le triste destin de nos grands parents que l'on a envoyés combattre parfois pour la gloire des Etat majors militaires.





C'est pourquoi aujourd'hui nous ne devons pas oublier tous ceux qui sont descendus au fond de l'abîme d'où beaucoup ne sont pas revenus. Près de 2 millions de morts, des millions de blessés, de brûlés, de gazés.

Nous ne devons pas oublier également la souffrance des milliers de familles qui durent fuir leur maison, fuir leur village sous les bombardements. Tout le pays vivait dans la peur, dans l'angoisse.

A cela s'ajoutait la désorganisation de la vie économique du pays. La plupart des hommes étaient à la guerre, l'ensemble du travail a dû être réalisé par les femmes, travail aux champs, à l'usine... Sans elles notre pays se seraient certainement effondré.



Nos familles de Bessins n'ont pas échappé à la souffrance. 52 de nos habitants furent mobilisés dès 1914, ils durent quitter leur famille, leurs épouses dans une grande tristesse mais convaincus de remplir leur mission afin de repousser rapidement l'ennemi hors de nos frontières.

14 de nos soldats n'ont pas connu l'armistice, ils sont tombés au champ d'honneur, 4 n'avaient guère plus de 20 ans. Mourir à 20 ans pour son pays, pour notre liberté... : on peut méditer !

Oui nous ne devons pas les oublier, nous devons leur rendre hommage parce qu'ils sont des membres de nos familles et qu'ils ont sacrifié leur vie.

Journée de préparation et de décoration de la salle communale et du sapin de Noël avec la participation des enfants et des parents.



Après-midi convivial avec goûter confectionné par les parents (bûches et friandises).



Visite chez nos aînés

Quelques jours avant Noël, comme chaque année, nous avons fait la distribution des 17 colis chez nos anciens, ce fut un moment très agréable pour le conseil municipal.





CRÈCHE PROVENÇALE

ÉGLISE DE BESSINS



Pour la douzième année consécutive, Danielle Carrère avec son talent et son dévouement, nous a encore réalisé pour le plaisir des grands et des petits sa superbe crèche provençale.

Toujours présente la chorale Paroissiale Saint Luc dirigée par André Petit et accompagnée à l'orgue par Jean De Castellane, ont animés la messe d'inauguration du 8 décembre.



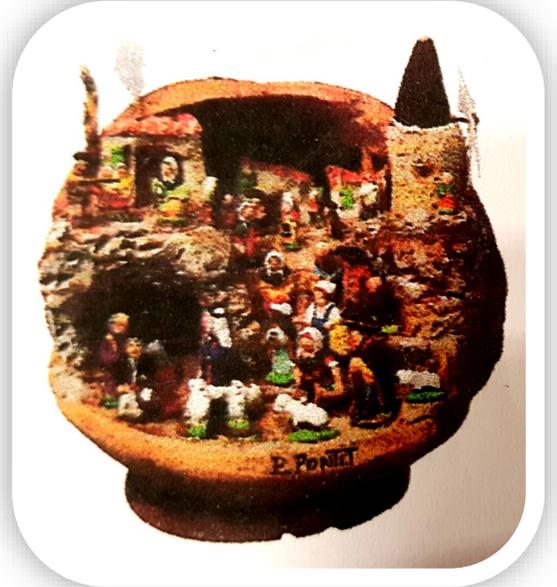
Un grand merci à tous les bénévoles qui participent dans l'ombre à cet événement.

Imaginez une crèche faite dans la pure tradition provençale, avec son village aux maisons étagées, dominées par le moulin à vent dont les ailes tournent ; au pied du village, le mas avec ses dépendances, dont l'une d'elles, l'étable, abrite la Sainte Famille.

Il y a bien sûr le torrent qu'enjambe le petit pont qu'empruntera bravement Margarido, sans oublier le pigeonnier ou nichent les colombes.

Cinquante sept santons animent ce décor de rustique poésie, et une douzaine d'entre eux, pour rendre hommage à l'Enfant Dieu, défilent devant Lui les bras chargés de présents.

Pourtant, cette crèche n'a pas sa pareille. Son originalité réside dans le fait qu'elle est montée dans une coquille d'escargot, et que l'Enfant Jésus mesure...un millimètre. C'est la plus petite crèche mécanique du monde. L'auteur de cette merveille est un Santonnier d'Art-amateur marseillais, notre Ami Paul PONTET.



Autres crèches miniatures



LES ASSOCIATIONS

SIRCO



Permanence de soins et actes infirmiers :
le matin de 7h45 à 8h15
le soir sur rendez-vous à 18h30

Secrétariat :

Lundi au samedi de 7h45 à 12h et de 15h à 18h

Fermé le mercredi et samedi après-midi et le dimanche

Adresse: 49 place de la bascule
Immeuble la Forge 38160 Chatte

Tél : 04 76 38 25 35

Fax : 04 76 36 87 63

Email : sirco@wanadoo.fr

L'équipe des infirmiers/infirmières du cabinet de soins infirmiers (SIRCO) exercent tous les soins habilités à leur fonction (prises de sang, injections, pansements, perfusion ...) ainsi que la maintien à domicile de personnes dépendantes (âgées ou handicapées).

En plus des soins à domicile elles/ils assurent une permanence au cabinet sans rendez-vous tous les jours , sauf le dimanche de 7h45 à 8h15 et le soir sur rendez-vous à 18h30, sauf le samedi et dimanche.

Vous pouvez joindre le personnel au 04 76 38 26 35, nous assurons, en cas d'urgence, une astreinte téléphonique 24h/24h.

Bibliothèque Le Lutrin

Le «Lutrin » fait sa rentrée : Venez vite vous inscrire vous et vos enfants :

C'est gratuit et l'offre est illimitée :

Des albums magnifiques pour les plus petits,

Des romans, bandes dessinées, mangas et documentaires :

- pour tous les âges - de 7 à 107 ans -,

pour les yeux fatigués – livres large vision

pour tous les goûts – cuisine, histoire, géographie, bricolage, etc.



Si vous ne trouvez pas sur place, les bibliothécaires bénévoles réserveront sur le réseau l'ouvrage de vos rêves.

Alors n'hésitez plus, tous à la bibliothèque intercommunale près de l'école maternelle de Chevières, **le lundi de 18 heures à 19 heures et jeudi de 16 heures à 19 heures.**

Nouveauté : une boîte à lettres dans laquelle vous pouvez glisser vos livres en retour quand la bibliothèque est fermée. Elle est près de l'entrée.

Vous êtes artistes amateurs vous pouvez exposer vos œuvres; actuellement les tableaux de Martine David sont à admirer.

La bibliothèque reçoit les animations lectures proposées par « Textes en l'air », la Biennale de Nord en Sud », le RAM et **les enfants de nos écoles** encadrés par des enseignants talen-



Association « La Cabotte à Lou Petiot »
Garderie Périscolaire
Impasse de l'école
38160 Chevrières
Tel : 06.45.31.50.89
Mail : lacabotte.chevrieres@laposte.net

Garderie : La Cabotte à Lou Petiot

La garderie est ouverte en période scolaire, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 et de 16h20 à 18h45

3 Animateurs sont en charge des enfants : Gaëlle GIROUD, Marina DAM-JANOVIC, Philippe GUTIERREZ.. Ils proposent des activités aux enfants du regroupement avant ou après l'école ainsi qu'une aide aux devoirs à partir de 17h15 tous les jours sauf le vendredi.

L'Actualité people

Lors de l'Assemblée du 12 juin, Sylvaine GENESTE a quitté le poste de Présidente et Nathalie JULLIN le poste de secrétaire. Tout comme Laure LAMBERT pour le poste de Vice-secrétaire. Nous les remercions pour leur investissement et le travail qu'elles ont accompli dans l'Association au cours ces dernières années. Le Bureau remercie aussi chaleureusement Josette RIMET-MEILLE pour les 9 belles années qu'elle a passées à nos côtés, pour sa bienveillance, son professionnalisme, son investissement auprès des enfants et au sein de l'Association. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur pendant sa retraite. Nous n'oublions pas les membres actifs de l'association que nous remercions pour leur motivation et leur engagement

A l'issue du vote, le Bureau se constitue ainsi :

Emilie BELLE, Présidente
Isabelle LAURENT, Vice-Présidente
Gaëlle DE MARCO, Trésorière
Madly RAYMOND, Vice-Trésorière
Walka ALTAMIRANO-LYONNET, Secrétaire
Céline FONTENELLE, Vice-Secrétaire



Dégustation de la galette des rois

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres de l'Association

Le 27 avril 2019 de 8h00 à 18h00: **Printemps en fêtes** au Clos des Tilleuls à Chevrières, avec Marché aux Plantes, Marché des Artisans, Carnaval et après midi châteaux gonflables et La buvette du Rallye conjointement aux Pour ces manifestations, nous avons toujours besoin de vous (parents, oncles, tantes, grands-parents, ...). Chacun pouvant aider sur une ou plusieurs manifestations dans le but de faire au mieux pour nos enfants.

APE

LES ASSOCIATIONS

L'association des Parents d'Élèves a tenu son assemblée générale le vendredi 5 octobre 2018. 15 personnes se sont présenté au conseil d'administration et ont élu 8 membres au bureau de l'association.

Le conseil d'administration se compose de :

Céline ALBERTINELLI, Christine VESCOVI, Sandrine BRUNEL, Robert LINOCIER, Amélie ORLANDO, Lydia CLUZE, Sylvaine GIRARDOT, Florian ROUSSET, Joan GAVAZZENI, Mathieu GOLA, Marianne MOU-
NIER-VEHIER, Émilie MUNTZ, Marie-Hélène AFONSO, Olga GRIL-
LOT, Zsuzsa FARCAS-HULUBARU

Et voici la composition du nouveau bureau :

Présidente : Sandrine BRUNEL

Présidente-Déléguée : Céline ALBERTINELLI

Vice-président : Robert LINOCIER

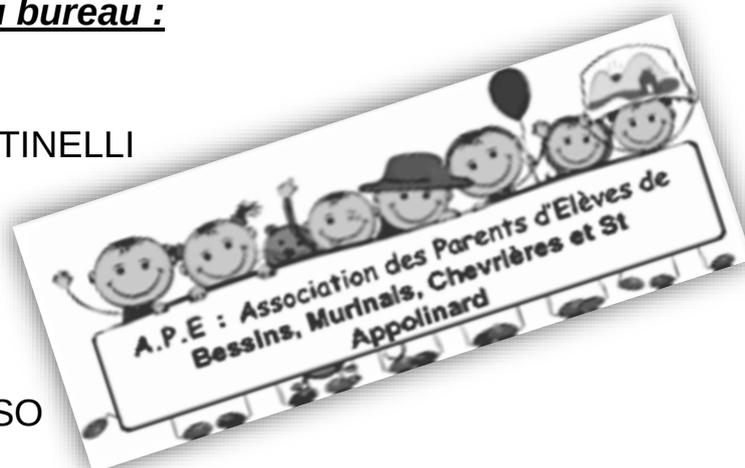
Vice-présidente : Lydia CLUZE

Trésorier : Joan GAVAZZENI

Vice-trésorière : Marie-Hélène AFONSO

Secrétaire : Christine VESCOVI

Vice-secrétaire : Florian ROUSSET



Des nouveautés, des retours, des changements sont au programme de cette nouvelle année. Vous pouvez d'ores et déjà noter dans vos agendas les dates suivantes :

- ♦ 15 décembre 2018
- ♦ 16 mars 2019
- ♦ un samedi de juin (probablement deuxième quinzaine) pour la fête des écoles
- ♦ le dernier week-end de juin avec la buvette du rallye de Saint-Marcellin

Votre aide, petite ou grande, ponctuelle ou régulière, est très précieuse pour l'association !

Au nom des enfants, merci pour votre mobilisation !

L'été à la cantine scolaire des coteaux

Sur les traces de nos aïeux

Le mardi 3 Juillet 2018, les élèves de l'ensemble du RPI se sont donné rendez-vous au village de Chevrières à l'occasion du spectacle de fin d'année offert par l'association de la cantine. Les classes de Saint Appolinard et de Murinais ont fait le trajet à pied sous un soleil éclatant.



Après la dégustation d'un pique-nique maison, tous les enfants ont pu assister au spectacle « La frise hystérique » joué par la Chouette Comédie.

C'était un spectacle drôle, dynamique et poétique qui retraçait les 5 grandes périodes de l'Histoire grâce à des scénettes avec des personnages marquants... ou pas !

Ces comédiennes ont reconstitué avec talent la traditionnelle frise chronologique de façon décalée, tout en invitant sur scène leur jeune public totalement conquis.

La cantine remercie les bénévoles et les salariés qui ont participé à l'encadrement de cette journée.

Bureau 2018-2019

Le bureau a été élu lors de l'assemblée générale du 12 juin 2018 :

- Présidente : Emilie MUNTZ
- Vice-présidente : Marie-Hélène AFONSO
- Trésorière : Julie CHAIZE
- Vice-trésorière : Nadège RIBOULET
- Secrétaire : Nathalie JULLIN
- Vice-secrétaire : Nathalie BROMBECK



Nous remercions chaleureusement nos membres démissionnaires Christiane et Elodie ainsi que nos membres actifs pour leur investissement dans l'association au cours de ces dernières années.

Nous souhaitons la bienvenue à Nadège et Nathalie au sein du bureau.

Rentrée scolaire 2018-2019

Peu de changement cette année.

Du côté des salariés : suite au départ à la retraite de Brigitte, la cantine accueille Aline.

Louisa, Marina, Rose, Philippe, Aline, Brigitte et Nadine.

Le bureau de l'association a quelque peu changé avec l'arrivée de Nadège Riboulet et Nathalie Giroud au poste de vice-secrétaire et vice-trésorière.



Cette année la traditionnelle vente de pognes et de st-genix aura lieu le samedi 06 AVRIL 2019, comme chaque année les bénévoles arpenteront les rue des villages pour proposer ces pâtisseries à domicile.

Les repas sont toujours livrés par le traiteur Cécillon de Vinay.

La procédure de réservation et d'annulation des repas se fait sur « e-enfance berger levrault ».

Cette année il faudra cependant penser à **réserver les repas 2 jours avant à 18h maximum.**

Cas particulier pour **le repas du lundi : il faut faire la réservation avant le jeudi précédent.**

Le prix du ticket reste inchangé : tarif unique à 4,10 €
repas (tarif double : 8,20 € en cas de repas non réservé dans les délais).

Une convention a été signée avec le SDIS.

En effet, les enfants dont les parents sont pompiers volontaires à la caserne de Chevrières/Murinai peuvent manger à la cantine, **en cas de départ pour intervention**, sans réservation préalable, ni majoration du prix du repas.

Contact

Cantinescolairedescoteaux@gmail.com ou **04.76.64.37.92** (permanence de 10h à 14h sinon laisser un message)

St Barbe des Sapeurs-Pompiers de Chevrières-Murinais

Le samedi 24 février, les Sapeurs-Pompiers de chevrières Murinais se sont retrouvés à la salle des fêtes de Chevrières pour fêter la Sainte-Barbe.

Comme chaque année, nous étions entourés de nos anciens, des représentants des casernes voisines et de la gendarmerie, des maires des communes que nous défendons en 1er appel Chevrières, Murinais, St Appolinard et Bessins.

Cette soirée permet de retracer les faits marquants de l'année 2017 les remises de diplômes, de grades et les nouveaux engagements.



En ce qui concerne les diplômes : Damien Chaize et Stéphane Colomb ont participé et réussi 2 semaines de stage leur permettant de participer aux interventions de secours à personne (malaise, chute, accident de la route etc.) Cédric Capillon quant à lui a participé et réussi 1 semaine de stage dans les domaines du secours à personne Etienne Mestre, Pascal Vignon et Frédéric Vivier ont réussi le stage d'entrée dans le cursus permettant de devenir chef d'équipe.

En ce qui concerne les grades :

Jean Gaillard a été nommé Sergent.

Nicolas Fayard, Michel Hugonin et Bernard Jay ont été nommés Sergent-Chef.

Il ne faut pas oublier les 2 jeunes Sapeurs-Pompiers Chevriérois, Evan Colomb et Lucas Mauray, engagés dans la section de Saint-Marcellin. Ils ont réussi avec brio leur première année et ont intégré la formation de deuxième année.

La cérémonie s'est poursuivie par les traditionnels discours.

Le Chef de caserne a fait le bilan de l'année écoulée.

Un des faits marquant fut la venue de notre nouveau directeur départemental, qui s'est aperçu du peu de place et de commodités de notre caserne. Nous avons donc évoqué un projet d'agrandissement de la caserne existante et lors de notre discussion, il nous a proposé la construction d'un casernement neuf. Actuellement le SDIS et la mairie de Chevrières sont en train d'étudier la faisabilité des 2 projets en parallèle, afin de déterminer celui qui sera retenu.

Puis s'en sont suivis :

- les discours du représentant du directeur départemental, le Colonel Blanchard et du maire de Chevrières
- l'apéritif offert par la commune et le repas cuisiné par le restaurant Chevallier et organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

La caserne des Pompiers de Roybon : un atout essentiel pour la sécurité des communes,

La caserne de Sapeurs-Pompiers exerce des missions de service public de la plus haute importance.

Son implantation sur le territoire est un atout précieux pour les communes rurales autour de Roybon,

Dans le même temps, l'environnement des Chambaran est un champ de manœuvres et d'entraînements extrêmement favorables pour les pompiers de l'Isère. C'est ce qui explique, la présence régulière de sessions de formations départementale liées au risque de feux de forêt.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont confrontés à des interventions par définition inopinées qui peuvent fortement contraindre leur organisation de vie personnelle et professionnelle,

Il est de la responsabilité des communes de mettre en œuvre, dans la mesure de ses capacités, les mesures spécifiques qui facilitent le bon fonctionnement de la caserne.

C'est le sens des deux conventions qui ont récemment été signées entre la commune de Roybon et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

La première permet à la commune de prendre à sa charge les frais périscolaires (garderie et pause méridienne) des enfants des Sapeurs-Pompiers volontaires lors de leurs interventions. La deuxième convention autorise un agent de la commune qui est pompier volontaire de partir en intervention sur son temps de travail. La pratique était déjà en vigueur mais il était important de formaliser un cadre qui donne toutes les garanties juridiques.

La caserne en quelques chiffres

150 interventions par an environ
20 pompiers volontaires sur la commune avec deux pompiers en double affectation de caserne et 2 pompiers saisonniers.
Un médecin, le Dr PRIEUR, qui intervient sur les urgences vitales.
Actuellement 2 recrutements en cours et vont prochainement renforcer les effectifs.
Un chef de caserne, le Lieutenant Jean Pierre DUPORT.



La caserne rencontre beaucoup de difficultés pour pouvoir assurer toutes les interventions. Pour être opérationnelle 24h/24 la caserne doit disposer au minimum de 3 Sapeurs-Pompiers mobilisables à tout moment.

Pour y parvenir il faudrait au moins une dizaine de volontaires supplémentaires.

Si la caserne de Roybon ne peut pas assumer l'intervention ce sont les casernes de Saint-Etienne de Saint-Geoirs, La Côte St-André, Beaurepaire, Saint Marcellin, Chevrières, Chatte ou de St-Antoine l'Abbaye qui prennent le relais.

Cela implique des délais d'intervention largement supérieur à 30 minutes avec les conséquences que cela peut avoir...

Lieutenant Jean Pierre DUPORT,

C'est une obligation maintenant, les Sapeurs-Pompiers doivent être formés aux risques d'attentats, même dans de petites communes comme Chevrières.

C'est pourquoi, le terrain municipal s'est transformé en scène de crime.



A l'insu de la quasi-totalité du corps de pompiers de Chevrières, a été organisée une manœuvre à grande échelle avec l'aide d'une dizaine d'habitants de la commune et des environs, mettant en scène une voiture bélier avec un terroriste à bord et une dizaine de blessés. En arrivant à la caserne les

Sapeurs-Pompiers de Chevrières ont reçu pour seule indication : attentat, nombreux blessés, situation sécurisée par les forces de l'ordre. Les trois premiers pompiers arrivés sur place ont eu la grande surprise de découvrir des personnes gisant à terre blessées par balle, au couteau, inanimées ou encore traumatisées. C'est sous les yeux vigilants de Jean et de David qu'ils ont dû faire de leur mieux pour gérer la crise au plus vite et dans le calme. Dans les minutes qui ont suivi ce ne sont pas moins d'une douzaine de pompiers qui ont investi le terrain pour venir en aide aux victimes avec l'aide des Sapeurs-Pompiers de Roybon ayant du matériel servant à secourir de nombreuses victimes. Apprendre à gérer le niveau d'urgence des blessures, à aider le plus de personnes possibles dans le calme avec tout un protocole strict à respecter. A proximité du sinistre avait été mis en place un poste médical avancé où devaient être évacuées les victimes pour être prise en charge selon le niveau d'urgence comme dans la réalité.

Après environ 45 minutes d'intervention les pompiers ont fait un point ensemble pour répondre aux questions qu'ils pourraient se poser, reprendre sur papier le protocole à suivre en cas d'attentats mais aussi en cas d'accidents où les victimes seraient très nombreuses.

Les Sapeurs-Pompiers de Chevrières tiennent à remercier les « figurants » civils qui ont permis de réaliser cette manœuvre sortant de l'ordinaire.

Du Nouveau Matériel pour nos Sapeurs-Pompiers



Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère va mettre en place dans toutes les casernes du département un lecteur de glycémie.

Mais avant, il faut que tous les Sapeurs-Pompiers soient formés.

Le vendredi 21 septembre, à la salle de fête de St Appolinard, une formation a été organisée par Evelyne (infirmière Sapeur-Pompier à Chevrières) et Jean (Moniteur de Premiers Secours à Chevrières). Comme cette formation est départementale, des Sapeurs-Pompiers des casernes de St Antoine l'Abbaye et de Roybon étaient présents.

Ce nouveau matériel permettra de connaître le taux de sucre dans le sang de nos victimes, qui est un bon indicateur de l'état de santé d'une victime, notamment chez les personnes souffrants de diabète.

Cela nous permettra de transmettre un bilan plus complet au médecin régulateur du Samu basé au CHU de Grenoble. C'est ce médecin qui décidera de la prise en charge de toutes les victimes, et du devenir de celles-ci (laissées à domicile, l'envoi d'un médecin de garde, transport sur les hôpitaux (pour nous St Marcellin, Voiron, Romans ou Grenoble etc..))

Durant cette formation les Sapeurs-Pompiers ont pu avoir des précisions sur la Glycémie et surtout se familiariser avec le lecteur de Glycémie, et apprendre le protocole d'emploi de ce nouveau matériel.

Les Sapeurs-Pompiers des différentes casernes ont pu échanger sur la prise en charge des victimes, des interventions passées. Ces échanges sont très enrichissants pour nous et très constructifs.

LES ASSOCIATIONS

Club Puits St Ange

Notre Assemblée générale a eu lieu le 18 Janvier 2018, en présence de M. FERLAY , maire de ST-Appolinard, de M Lambert, maire de Bessins, et de nombreux adhérents .

Après approbation des rapports, moral et financier, et après renouvellement du C. A.

le nouveau bureau a été constitué :

Présidente : Bernadette Jourdan

Vice président : Denise Buis

Secrétaire : Odile Gout

Secrétaire adjointe : Solange Soullier

Trésorier : Vourey Roland

Le club a pour effectif cette année:
134 adhérents.



Membres actifs du bureau :

Solange Care, André Vivier, Yolande Jourdan, Paulette Izerable, André Détroyat, Henri Argoud, J.Pierre Picard, Michel Vivier, Daniel Boizard

40 Ans du Club

Le club a fêté en décembre 2017 ses 40 ans d'existence, En présence de Mme Mouche (Administrateur de notre secteur pour Génération Mouvement, de Mr Ferlay, Maire de St Appolinard, de Mr Lambert Maire de Bessins, de Mme Bernadette Jourdan Présidente du Club et de Mr Vivier Robert ancien Président du club.



Nos anniversaires de cette année

Le club du Puits St Ange a été créé le 23 septembre 1977 avec comme premier président Mr Régis Girond .

Nous avons fêté les 40 ans du club par un repas offert en partie aux adhérents avec exposition de photos et animations musicales.

Nos réunions : Celles-ci ont toujours lieu le 4ème jeudi du mois à St-Appolinard à la salle des fêtes et le 2ème jeudi du mois à Bessins à la salle communale. →

Réunions précédées d'un pique nique à 11h30 et l'après midi détente : jeux divers , coinche , tarot, pétanque



Nos loisirs

Notre marche du lundi après- midi : départ 14h du parking de la salle des fêtes

Notre mondée à l'ancienne : Le 26 Janvier, nous avons débuté l'année avec plus de 80 personnes pour monder dans la joie et la bonne humeur avec à la clé un super casse croûte et animation musicale

Spectacle, Cinéma, Théâtre

Le 16 Mars, spectacle par la troupe « La Bartifelle »

Le 15 Octobre, Un Amour de Music-hall

Le 5 Novembre, Festival du film de montagne à Autrans

Nos repas 2018 : Repas : Inter- clubs , chevreau , grenouilles , gibier , anniversaires et repas de fin d'année : toujours autant de succès !!

Nos concours :

Concours de coinche et pétanque : 19 avril et le 6 septembre

Des triplettes ont participé au concours départemental organisé par Générations Mouvement Aînés ruraux à St Siméon de Bressieux

Nos sorties :

Le 19 Juin : Visite du village des Baux de Provence ainsi que d'une huilerie (Moulin de Castelas) avec dégustation, puis spectacle dans les carrières de lumières (œuvres des Maître espagnol, Picasso, Matis,)



Du 30 Septembre au 5 Octobre : Notre voyage avec découverte de la Corse du Sud :

50 personnes ont pris le départ vers Toulon pour prendre le bateau direction Ajaccio (où nous attendait notre guide) puis les îles Sanguinaires , Sartène , Porto Vecchio . Visite de Bonifacio en petit train pour découvrir la vieille ville et la citadelle et promenade en mer pour visiter grottes et falaises : spectacle surprenant !!

Palombagia , Bavella offrant un magnifique panorama sur ses célèbres aiguilles et enfin Corte , Bastia , et retour sur Toulon. Tout le monde est revenu enchanté et rêve déjà de repartir pour découvrir une autre partie de l'île de Beauté .

Dates à retenir pour début 2019 : Assemblée générale à St-Appolinard le 10 janvier et la traditionnelle mondée le 25 janvier

La présidente et le conseil d'Administration remercient les adhérents et les bénévoles

Ils ont une pensée pour les personnes qui nous ont quittés cette année notre ami André Argoud (Membres du bureau) parti subitement et Mme Pécheur qui fut aussi un membre très actif au sein du club.

Association loi 1901 qui apporte des services à domicile à l'ensemble de la population de Chatte et de ses communes rattachées.

Gamme famille :

Soutien aux familles : grossesse, naissance, maladie, pour entretien du logement, du linge, des courses, des repas et des activités avec les enfants, l'aide aux devoirs...

Garde d'enfants à domicile : tarif horaire fixe quelque soit le nombre d'enfants gardés.

Service adapté à votre emploi du temps. Aide financière de la CAF.

Gamme autonomie :

aide aux personnes âgées ou en perte d'autonomie : courses, repas, ménage, entretien de la maison et du linge, accompagnement et aide à la toilette.

Gamme domicile:

Ménage et repassage.

Télé-assistance Filien :

Pour votre sécurité 24h/24 et 7jours/7.

Ces services sont assurés :

- par les salariés recevant une formation adaptée à leur fonction chaque année.
- par une équipe de bénévoles responsables qui gère l'ensemble de ces services.

Pour toutes ces aides, déduction de 50% sur vos impôts ou crédit d'impôts.

Pour tous renseignements et informations complémentaires, s'adresser à :

La Maison Des Services de l'ADMR

La forge 49 Place de la bascule 38160 CHATTE

Les après-midis de 13h à 16 h Tél : 04/76/38/69/16

admr.chat@fede38.admr.org



Repas dansant le 16/02/2019 à Chatte. Pensez à réserver votre soirée

Un bien commun, à préserver

Adoptée en août 2015, La loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) avait pour principal objectif de simplifier et de clarifier les compétences des différentes collectivités locales : communes, intercommunalités, départements et régions. C'est dans ce cadre que les intercommunalités se sont vu confier un nombre croissant de responsabilités.

Premier effet de la loi NOTRe, certaines communautés de communes ont fusionné pour donner naissance à une nouvelle intercommunalité exerçant ses responsabilités sur un bassin de vie plus pertinent. C'est ainsi qu'a été créée Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté en janvier 2017.

UNE TRANSMISSION PROGRESSIVE DES COMPÉTENCES

Second effet, préparer et assurer le transfert d'un certain nombre de compétences des communes vers les communautés de communes. Pour l'eau et l'assainissement, la loi avait fixé l'échéance maximale au 1^{er} janvier 2020. Les élus de l'ensemble des communes membres de Saint-Marcellin

Vercors Isère Communauté ont décidé d'assurer cette mission en commun dès le 1^{er} janvier 2019.

Sur le territoire, la mutualisation du service de l'eau est une pratique de longue date. Elle était auparavant exercée par un certain nombre de structures syndicales ou intercommunales comme le SEPIA, le SIVOM de l'agglomération de Saint-Marcellin, ou encore l'ex Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors...

C'est donc naturellement qu'en 2017, les élus ont établi un calendrier en deux temps afin de faciliter et d'opérer au mieux ce transfert. Au 1^{er} janvier 2018, ce sont 31 communes qui ont confié la gestion de leur service de l'eau et assainissement à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté. La seconde vague de transmission a été fixée au 1^{er} janvier 2019 et concernera 16 autres communes : Auberives en Royans, Beauvoir en Royans, Bessins, Châtelus, Choranche, Izeron, Murinais, Pont en Royans, Presles, Rencurel, Saint-André en Royans, Saint-Appolinard, Saint-Lattier, Saint-Pierre de Chêrennes La Sône et Montagne (assainissement).



INVESTIR POUR CONSOLIDER ET ENTREtenir UN PATRIMOINE

Les réseaux et ouvrages constituent un important patrimoine matériel commun dont la Communauté de communes a désormais la charge pour son entretien, sa maintenance et sa modernisation.

Depuis 2017, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a ainsi lancé un important programme d'investissement de 1 500 000 d'€ par an pour mener à bien cette mission. Cela a permis notamment la réhabilitation et la création de stations d'épuration à Poliénas et Saint-Gervais, la mise en service d'un forage à Saint-Quentin sur Isère ou encore, la consolidation des réseaux d'eau potable à Têche, Vinay, Chatte, Saint-Marcellin...

Tous ces travaux et ceux à venir concourent au même objectif : veiller au respect du "petit cycle de l'eau". Celui-ci, au service de l'activité humaine comporte différentes étapes successives : production et transport d'eau potable de qualité, usages

domestiques de l'eau, collecte des eaux usées et enfin épuration des eaux usées avant leur rejet maîtrisé dans le milieu naturel pour préserver la qualité et quantité des masses d'eau (nappes et rivières).

Engagée sur le petit cycle de l'eau, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté l'est aussi sur le grand cycle, avec son implication dans la gestion des milieux aquatiques à travers les contrats de rivières, ou encore dans ses relations étroites avec les naticulteurs et la SENU-RA pour endiguer la pollution des nappes. Une complémentarité essentielle qui permet de garantir une meilleure qualité globale de l'eau.

L'eau est un bien commun, son bon usage est l'intérêt de tous !

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT ET LA QUALITÉ DE L'EAU

En confiant la gestion de l'eau et de l'assainissement aux communautés de communes, le législateur a souhaité pérenniser et renforcer les investissements financiers et humains consentis jusqu'alors par les communes et les syndicats.

La mise en commun des forces revêt toute sa logique pour répondre aux enjeux environnementaux et sanitaires croissants dans un contexte de réduction des dotations financières. En disposant d'une équipe technique dimensionnée

et formée en conséquence, il est plus aisé d'assurer dans la durée une qualité de service.

La mutualisation, c'est aussi l'expression de la solidarité intercommunale. Aujourd'hui une commune seule gestionnaire de son réseau d'eau connaissant un grave problème d'approvisionnement d'eau se retrouverait vite démunie. La gestion mutualisée à l'échelle du territoire offre des possibilités d'interconnexions de réseaux et la garantie de toujours alimenter en eau potable les habitants pendant les travaux de résorption du problème d'approvisionnement.

8,5 millions d'€

Le budget consacré en 2018 à la compétence Eau & assainissement par la collectivité.

PRIX DE L'EAU : STATU QUO

Construire, entretenir des ouvrages et des réseaux engendre inévitablement des coûts matériels et humains. Au 1^{er} janvier 2017, le territoire disposait de 22 gestionnaires de l'eau différents. Chacun ayant un coût de l'eau particulier en fonction de ses investissements et de sa gestion du service.

ALORS QUEL PRIX POUR L'EAU ?

Les élus ont décidé le statu quo pour la première année du transfert de la gestion à l'intercommunalité. Il est ensuite prévu un lissage progressif, pour arriver à un tarif commun du prix de l'eau pour tous les usagers en 2024.



L'eau est une ressource essentielle pour l'être humain, son activité et son environnement. Longtemps considérée comme abondante, elle est aujourd'hui un bien limité dont la qualité est menacée. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, de par ses compétences, est en charge de la gestion de l'eau sur le territoire, aux services des usagers.

parlons interco



ORDURES MÉNAGÈRES, POURQUOI UNE TAXE ?

Appliquée dans 70 % des communes en France, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est également le mode de fiscalité choisi par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté sur l'ensemble de son territoire depuis 2017. Un choix politique fort rendu indispensable par le contexte local et national. Explications.

La Communauté de communes est dans l'obligation d'organiser la collecte et le traitement des déchets ménagers dans ses 47 communes. Ce sont ainsi plus de 200 points d'apports volontaires et 3 déchèteries (à Saint-Sauveur, Vinay et Saint-Quentin sur Isère) qui sont installés sur le territoire afin de rendre ce service. Ce qui représente un coût important pour la collectivité. Il faut payer le personnel, des moyens de transport, la construction et l'immobilisation de déchèteries, de centres de tri, d'incinérateurs, etc.

En 2018, le budget consacré aux déchets ménagers s'élève ainsi à près de 8,9 millions d'euros. Pour le financer, les élus de Saint-marcellin Vercors Isère Communauté ont fait le choix du passage à la TEOM en septembre 2017.

POURQUOI CE PASSAGE À LA TEOM ?

Dans un contexte de baisse des dotations de l'état aux collectivités territoriales et d'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités polluantes (TGAP), taxe indirecte qui se répercute au final sur les ménages, la collectivité a du prendre une décision politique forte. Celle-ci a fait l'objet d'une longue réflexion et a résulté d'un certain nombre de problèmes constatés à l'échelle

de notre territoire :

- la forte augmentation des tonnages collectés ou amenés en déchèteries ces dernières années qui a sensiblement enchéri le coût du service ;
- des montants d'impayés accumulés au fil des ans, très importants – plus d'un million d'euros- qui ont mis en difficulté le budget de la collectivité ;
- un coût de traitement en augmentation constante ;
- la lutte contre les incivilités qui touchent particulièrement notre territoire et créent un trouble à l'ordre ainsi qu'à la salubrité publique.

Cette évolution de la fiscalité a été aussi rendue indispensable afin d'appliquer une nécessaire harmonisation de la tarification à l'ensemble des habitants de notre territoire et de maîtrise des finances publiques locales. Elle a en outre un impact direct et positif pour les foyers les plus modestes qui voient leurs charges réduites. Sur ce plan, la Communauté de communes joue pleinement son rôle d'acteur de la politique de la Ville et de garante du lien social.

NOUVEAU SERVICE : UNE DÉCHÈTERIE MOBILE

Bien que qu'elle ne génère aucune recette supplémentaire pour la collectivité,

la TEOM s'est imposée comme la seule solution pérenne permettant à notre collectivité d'assumer le coût important de la collecte et du traitement des déchets ménagers tout en préservant ses capacités d'investissement afin d'améliorer le service rendu. Sur ce dernier point, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a ainsi fait l'acquisition d'une "déchèterie mobile" qui offrira un nouveau service de collecte sur place aux habitants vivant dans les communes les plus éloignées d'une des trois "déchèteries fixes". Le recrutement d'un agent assermenté devrait également permettre de lutter très prochainement contre les incivilités et le dépôt sauvage de déchets sur le territoire.

L'apport volontaire des déchets a changé les habitudes des usagers : il a permis de mesurer plus concrètement l'impact de nos modes de vie sur l'environnement. Le service est bien sûr perfectible mais élus et techniciens travaillent à son amélioration afin de répondre aux attentes de chacun. Les résultats dépendront également de la mobilisation de tous les habitants afin de préserver leur cadre de vie. Parce que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Plus d'explication sur la TEOM sur www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

parlons interco

HAUT DÉBIT

FIBRE OPTIQUE : CONNEXION EN VUE !



Projet piloté par le Conseil Départemental de l'Isère avec le soutien de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, la fibre optique couvrira 66 % de notre territoire en 2021 et son intégralité en 2024.

Pour beaucoup d'observateurs, la mise en place d'un réseau très haut débit (THD) est un investissement comparable à celui de l'électrification rurale des années 50-60, par son ampleur et les usages apportés. Il fait aussi un saut technologique, avec l'utilisation de la fibre optique à la place du réseau cuivre du téléphone. Ce qui offre un double avantage :

une vitesse de transmission des données plus importante et plus constante. Mais c'est un réseau à construire de toutes pièces. Et le chantier du THD de l'Isère est conséquent : 475 communes concernées, 2 500 km de fibre à déployer pour raccorder 450 000 foyers et entreprises, à échéance 2024 ! Selon les prévisions du Département, 18 031 prises (domiciles + entreprises) seront rendues raccordables au THD en 2021 sur Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, soit 66% du total prévu à échéance 2024.

Une perspective qui ouvre de nouveaux usages numériques dans les sphères professionnelles et privées, qui peuvent avoir des incidences sur nos modes de vie : travail, déplacement, consommation, santé...

“ Le THD multipliera par 3 ou 4, les meilleurs débits actuellement constatés sur le territoire.

ENVIRONNEMENT : L'INTERCOMMUNALITÉ EN ACTIONS



Réchauffement climatique, qualité de l'eau, énergies fossiles, préservation de la biodiversité... Les scientifiques du monde entier s'accordent à dire qu'il faut agir dès aujourd'hui pour préserver l'avenir de la planète. A l'échelle de son territoire, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté entend bien jouer son rôle en agissant concrètement en faveur de la protection de l'environnement

et de la transition énergétique. En matière d'habitat et de cadre de vie, la Communauté de communes subventionne ainsi des opérations de rénovation énergétique de logements en partenariat avec l'Association pour une Gestion Durable de l'Énergie (AGEDEN). Elle œuvre pour la préservation des milieux aquatiques et la prévention des crues à travers les contrats de rivières.

Reconnue "Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte" (TEPCV), la Communauté de communes favorise les mobilités douces avec l'installation d'une vingtaine de bornes de recharges pour vélos électriques sur le territoire en 2018, des aides à l'achat, l'aménagement et l'entretien de sentiers de randonnées ou encore en soutenant le co-voiturage à travers le site de mise en relation d'usagers Movici avec la Région Auvergne Rhône Alpes. Elle s'est également équipée d'une flotte de véhicules électriques pour les déplacements de ses agents. Enfin, notre collectivité s'est également engagée à co-financer un projet de parc éolien près de Dionnay dans les prochaines années. La liste est longue et non exhaustive, mais chaque action compte. L'environnement est devenu un enjeu majeur pour nos sociétés et concerne chacun de nous.

Transfert de la compétence de l'eau

**AU 1ER JANVIER 2019, LA GESTION DE L'EAU ET
DE L'ASSAINISSEMENT CHANGE**

Pour tout renseignement d'ordre technique, administratif ou concernant le règlement de vos factures, vous pouvez désormais vous adresser à :

Régie eau & assainissement de la **SMVIC**

Accueil de Saint-Marcellin :

1 bis rue Ampère 38160 Saint Marcellin

Tél : **04 76 38 61 48** / Mail : regie.eau@3c2v.fr

Ouverture du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Une fuite d'eau, un problème technique ?
en dehors des horaires d'accueil de nos agences et en cas d'urgence,
vous pouvez contacter notre service d'astreinte technique :

7/7j, 24/24h au **04 76 36 94 01**



ACTUALITÉS

Habiter mieux

un programme qui s'étoffe

30 novembre 2017

Mots clés:

Habiter Mieux, Rénovation



Inscrite dans le grand plan d'investissement du quinquennat et dans la concertation du « Plan rénovation » énergétique des bâtiments », la lutte contre les passoires thermiques est au premier plan des priorités gouvernementales. L'ambition : rénover d'ici dix ans les 7,5 millions de logements anciens mal isolés et consommant trop d'énergie. L'Anah renforce son programme Habiter Mieux pour rénover 75 000 logements par an.

Inscrite dans le grand plan d'investissement du quinquennat et dans la concertation du « Plan rénovation » énergétique des bâtiments », la lutte contre les passoires thermiques est au premier plan des priorités gouvernementales.

L'ambition : rénover d'ici dix ans les 7,5 millions de logements anciens mal isolés et consommant trop d'énergie. L'Anah renforce son programme Habiter Mieux pour rénover 75 000 logements par an.

Des travaux « simples » avec un accompagnement facultatif

Pour répondre aux besoins qu'elle a identifiés de travaux urgents, ou effectués

programme Habiter Mieux avec une seconde aide financière proposée aux propriétaires occupants modestes.

Cette offre leur permet de bénéficier d'une aide pouvant aller de 7 000 à 10 000 €, avec la possibilité d'être accompagné ou non par un opérateur conseil *. Le propriétaire occupant porte son choix sur l'un des trois travaux identifiés comme les plus efficaces en matière de rénovation énergétique :

- Le changement d'une chaudière ou du mode de chauffage.
- L'isolation de combles aménagées ou aménageables.
- Ou l'isolation des murs.

Une seule obligation : ces travaux doivent être réalisés par une entreprise reconnue garant de l'environnement (RGE). Cette nouvelle aide sera disponible dès janvier prochain.

Habiter Mieux : tout un programme

Avec cette nouvelle offre, le programme Habiter Mieux compte ainsi cinq offres, chacune adaptée aux enjeux de rénovation de différents types de logements et de publics : ménages propriétaires occupants modestes, propriétaires bailleurs, syndicats de copropriétaires. En sept ans d'existence, Habiter Mieux aura déjà permis la rénovation énergétique de près de 250 000 logements.

* Forfait d'aide de l'Anah à hauteur de 150 euros.

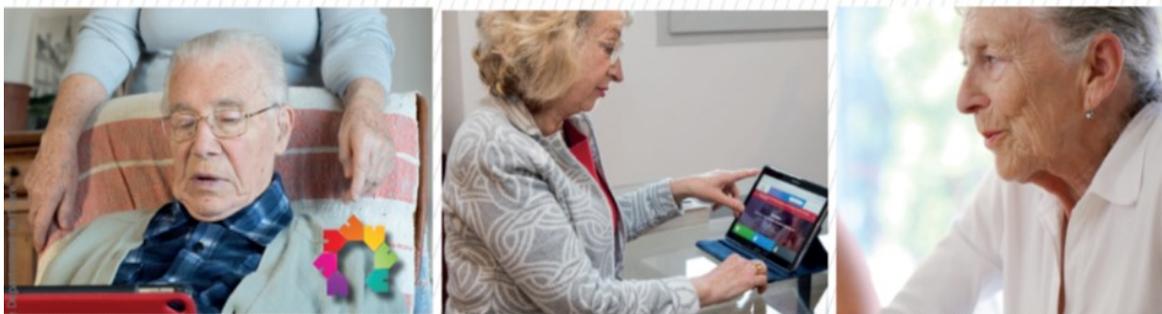


COMMUNES, PARTICIPEZ À UNE ORGANISATION INNOVANTE

POUR LE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE



ISÈREADOM ET VOUS
**VOUS ÊTES UN(E) ÉLU(E) D'UNE COMMUNE ISÉROISE,
ISÈREADOM VOUS APORTE...**



UN RÉFÉRENCIEMENT GRATUIT SUR LE SITE ISÈREADOM AFIN :

- De valoriser les activités et les services pour le maintien à domicile proposés dans votre commune.
- De relayer les actions et services de votre CCAS et de votre commune.

UNE CONNAISSANCE DES OFFRES DE SERVICES SUR LES TERRITOIRES AFIN :

- D'identifier les opportunités de développement sur votre territoire et compléter l'offre de service existante pour les personnes en perte d'autonomie.
- De soutenir vos équipes : accès à des dispositifs d'appui aux professionnels, connaissance des offres de services et de prévention pour orienter vos usagers.

UN MEILLEUR ACCÈS AUX DROITS POUR VOS USAGERS

- La plateforme IsèreADOM (Numéro Vert gratuit et site web www.isereadom.fr) vient compléter vos services pour informer, conseiller et orienter vos usagers sur toutes les questions relatives au maintien à domicile.

EN PRATIQUE...

A PARTIR DU 15 NOVEMBRE 2017

Consultez le site IsèreADOM : www.isereadom.fr

Créez votre compte pour vous référencer et créer vos « Offres de services » et les « Activités de prévention » sur votre commune

Orientez les publics vers le **Numéro Vert Gratuit : 0800 38 00 38**



Renouvellement de la Charte Forestière des Chambaran



La Charte forestière repart pour 4 ans

Les quatre intercommunalités membres de la Charte forestière des Chambaran (Bièvre Isère Communauté, Porte de DrômArdèche, Saint Marcellin Vercors Isère communauté et Valence Romans Agglomération) ont acté le renouvellement de la Charte forestière des Chambaran pour sa troisième programmation.

Après un travail d'évaluation de la précédente programmation, une réflexion a été menée par les élus et l'ensemble des partenaires de la charte afin de proposer un nouveau programme d'actions pour les quatre ans à venir.

Il s'articule autour de quatre axes stratégiques :



**La conduite et la gouvernance de la charte forestière ;
Le devenir des peuplements et les évolutions environ-
nementales ;**

**La gestion, la mobilisation et la valorisation de la
ressource en bois ;**

**La conciliation des usages et la connaissance de la
filière forêt-bois.**

Ces axes de travail se déclinent en 13 objectifs permettant de répondre aux enjeux de développement durable. Citons par exemple la volonté de favoriser la préservation des sols et de la ressource en eau pour le volet environnement, l'amélioration de l'accès à la ressource forestière et la valorisation des bois pour le volet économique ou encore le développement des connaissances sur la filière et la conciliation des usages pour le volet social.

L'ensemble des informations concernant la nouvelle programmation de la charte forestière est disponible sur le site internet :

<http://charteforestiere-chambaran.fr/html/>

Contact :

Anne-Cécile BAILLY, Animatrice de la Charte
Forestière de Territoire Chambaran.

53 route de Montfalcon, 38 940 ROYBON

Tel. : 04 76 36 30 76 – 06 70 94 44 85

Mail : ac.bailly@bievre-isere.com



ETAT CIVIL

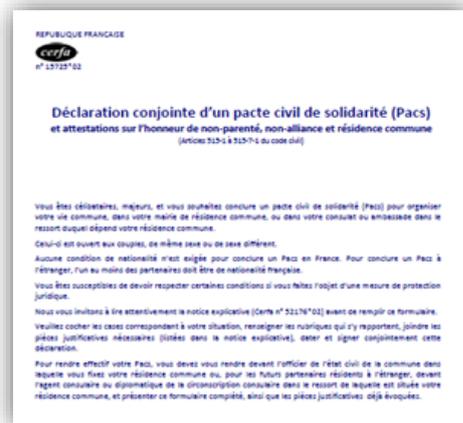
Naissance / Mariage / Décès

EXIBARD Gwen
Né le 17 août 2018



ALARCON Mégane & GEIGER
Marc se sont unis le 21 juillet 2018

ROLIN Eloïse & MITTAINE Benjamin
se sont pacsés le 1er février 2018



SOULIER-BOIS Marie née GUILHERMET
nous a quitté le 15 février 2018

Bienvenue aux nouveaux arrivants

BOVE Fabien & LAFFONT Marine

(maison Wurgel)

GOLA Mathieu & CURE Dorothée

(maison Gros)

Tableau alphabétique
Des actes de naissance de la Commune de Bessins pour l'année 1918

| Numéros d'ordre | Noms et prénoms des Enfants | Numéros des actes | Dates des actes |
|-----------------|------------------------------|-------------------|--------------------------------|
| 1 | Effantin Marie Pierre Joseph | 2 | 1 ^{er} septembre 1918 |
| 2 | Mounier-Vehier René Marius | 1 | 10 Mars 1918 |

Certifié par nous Bossan Aimé Maire officier de l'état civil de la Commune de Bessins le 2 Janvier 1919

Le Maire
Bossan

Table alphabétique des actes de décès de la Commune de Bessins pour l'année 1918

| Numéros d'ordre | Noms et prénoms des Décedés | Numéros des actes | Dates des actes |
|-----------------|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| 1 | Argoud Lion Constant | 2 | 9 octobre 1918 |
| 2 | Gage François Eugène | 3 | 4 novembre 1918 |
| 3 | Michon Félicité | 1 | 27 septembre 1918 |

Certifié par nous Bossan Aimé Maire officier de l'état civil de la commune de Bessins le 2 Janvier 1919.

Bossan



Tel/Fax : 04/76/64/11/42

Répondeur : 09/60/00/66/98

mairie.bessins@orange.fr

www.bessins.fr

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30 / 11h30

Jeudi 13h30 / 16h30

Permanence des élus :

Vendredi 18h30 /19h30

Maternelle Chevrières :

04/76/64/11/95

Primaire Chevrières :

04/76/64/12/20

Primaire Murinais :

04/76/64/22/38

Primaire St Appolinard :

04/76/64/18/11

Garderie à Chevrières : 06/45/31/50/89

Cantine : 04/76/64/37/92



04 76 36 94 01

NUMEROS UTILES

POMPIERS : 18 ou 112 avec un portable

SAMU :15

GENDARMERIE :17

CENTRE SOINS INFIRMIERS DE CHATTE :

04/76/38/26/35

CENTRE HOSPITALIER DE ST MARCELLIN

04/76/64/64/90

ADMR : 04/76/38/69/16

DECHETTERIE SAINT-SAUVEUR

Tél : 04 76 38 36 94

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi 9h00-12h00

et de 13h30 à 18h00

Le samedi de 9h00 à 18h00

